

Identification du créancier :

Dénomination : FGTB Horval Alimentation Horeca -- Services -- Secteurs Verts -- Titres services Liège-Huy-Waremme
N° d'identification : BE62 ZZZ 0850052372

Ne pas compléter : cadre réservé à la FGTB Horval Liège

N° mandat :

Date d'affiliation :

En signant ce mandat, vous autorisez la **F.G.T.B. HORVAL - Alimentation - Ho.Re.Ca. - Services - Secteurs Verts - Titres services** à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et votre banque à débiter votre compte selon les instructions reçues du créancier. Sous certaines conditions, vous avez le droit de demander à votre banque le remboursement d'une domiciliation dans un délai de 8 semaines après le débit effectué sur votre compte. Votre banque vous fournira volontiers plus d'informations concernant vos droits et obligations.

Numéro de compte bancaire (IBAN) : BE

*Si je ne suis pas titulaire du compte voir au verso

Date : / /20

Signature :

A. A compléter :

Informations affilié(e) :

Je suis déjà affilié(e) : non – oui. Si oui : syndicat ou centrale actuelle :

Registre National : Nationalité :

Nom : Prénom :

Rue : N° Code Postal :

Localité : GSM :

Adresse mail :@.....

Entreprise :

Secteur/commission paritaire (voir fiche de paie) :

Situation professionnelle : (Merci de bien vouloir cocher la case)

- Travailleur(euse) : nombre d'heures/semaine :
- Etudiant(e)
- Chômage complet
- Malade de plus de 1 an
- Pensionné(e)
- Autres :

Par la présente, je m'engage à communiquer tout changement de situation par téléphone 04/221.96.66. ou par mail à : comptaliège@fgtbhorval.be

Si le compte bancaire est à un autre nom, merci de compléter la case B

B. Titulaire du compte à débiter (à ne compléter que si différent de l'affilié(e))

Nom :

Adresse officielle :

Numéro de registre national (ou banque-carrefour) :

Signature du titulaire du compte :

Préambule

En signant le mandat de domiciliation européenne SEPA, le débiteur opte pour le paiement par domiciliation des cotisations syndicales.

La domiciliation européenne dont référence sous rubrique sera active dès que la présente convention et le mandat de domiciliation européenne seront signés.

Cette convention fixe les conditions de perception et de communication des différents tarifs des cotisations syndicales au sein de la section régionale de l'affilié(e) pour qui les cotisations sont payées par le débiteur.

Afin d'éviter tout frais bancaire, veuillez approvisionner votre compte financier pour l'exécution de ce mandat

Article 1^{er} : par l'activation de la domiciliation européenne et uniquement à partir de ce moment-là :

- Le débiteur n'aura plus à se préoccuper du paiement des cotisations syndicales ;
- Toutes les cotisations syndicales en cours et à venir seront payées automatiquement via cette domiciliation.

Article 2 : information sur les paiements :

- Le débiteur ne recevra pas de version papier des paiements effectués.

Article 3 : taux des cotisations syndicales

- Le taux des cotisations syndicales sera communiqué soit directement auprès de la section régionale soit via tout autre moyen de communication mis en place par notre organisation (site web, publications diverses, ...).

Le taux de cotisation appliqué dépend de la situation professionnelle communiquée à la section régionale. En cas de changement de cette situation, le débiteur est tenu d'informer immédiatement la section régionale. **Toute modification doit être communiquée endéans les 30 jours à dater de celle-ci. Passé ce délai, nous ne pourrions plus procéder à aucune régularisation/remboursement.**

Article 4 : pré-notification

La présente convention fait office de pré-notification telle que régie par les dispositions légales belges et européennes. Aucune autre notification ne vous sera adressée durant la validité du présent mandat. Le créancier pourra utiliser le présent mandat à compter de 14 jours après la date de signature du mandat.

Ce document complété et signé doit être envoyé à la FGTB Horval Liège :

- Soit par courrier : F.G.T.B. HORVAL LIEGE – Place St-Paul 9-11 à 4000 LIEGE
- Soit par votre délégué(e) d'entreprise
- Soit par mail à : comptalieg@fgtbhorval.be

Retrouvez toutes les informations sur notre site web : www.horval.be
et suivre notre actualité sur notre page Facebook : FGTB Horval Liège